



**Conseil de l'Union européenne**  
Secrétariat général

Direction générale Administration  
Direction Ressources humaines et administration du personnel  
*Le directeur*

Son Excellence Monsieur  
l'Ambassadeur/Madame  
l'Ambassadrice

Représentant permanent de [État  
membre] auprès de  
l'Union européenne

(par courrier électronique)

Bruxelles, le 29 septembre 2017

**Objet: Détachement auprès du Secrétariat général du Conseil d'experts nationaux  
spécialisés dans les questions liées au cyberspace**  
Réf.: END/6/2017 (3239)

Madame l'Ambassadrice/Monsieur l'Ambassadeur,

Comme vous le savez certainement, les questions liées au cyberspace et au numérique continuent de gagner en importance, et elles ont des répercussions dans de nombreux domaines d'action, de sorte qu'elles entrent davantage en ligne de compte dans les activités et les politiques des pouvoirs publics. Cela vaut également pour le Conseil européen et le Conseil de l'UE. Le Secrétariat général du Conseil apporte son soutien aux présidences et aux membres de ces institutions, en étroite coopération avec les autres institutions de l'UE et les agences de l'UE concernées, pour l'élaboration des politiques nécessaires au niveau de l'UE et la définition des actions prioritaires en la matière.

Afin de faire face à une charge de travail en augmentation constante, le Secrétariat général du Conseil a l'intention de recruter un expert national détaché. Cet expert sera associé à tous les aspects du soutien à apporter dans les dossiers liés au cyberspace et au numérique, notamment en fournissant un appui au groupe horizontal "Questions liées au cyberspace".

La durée du détachement est de deux ans et peut faire l'objet d'une prorogation pour une durée totale n'excédant pas quatre ans. En application de l'article 5 de la décision 2015/1027/CE du Conseil, ce détachement pourrait, dans des cas exceptionnels, être prorogé pour une durée supplémentaire de deux ans.

Les qualifications et l'expérience requises sont précisées dans l'annexe. L'expert devrait prendre ses fonctions au Secrétariat général du Conseil le **1<sup>er</sup> janvier 2018** au plus tard.

Les conditions du détachement, y compris les indemnités versées par le Conseil, sont fixées dans la décision du Conseil du 23 juin 2015 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés auprès du Secrétariat général du Conseil (décision 2015/1027/CE - JO L 163 du 30.6.2015 - abrogeant la décision 2007/829/CE). Conformément à l'article 2 de cette décision, les experts nationaux détachés doivent avoir la nationalité d'un État membre de l'UE.

Les États membres sont invités à proposer des candidats qualifiés pour ce poste.

Je vous saurais gré d'indiquer, dans les actes de candidature, le nom du ou des points de contact nationaux responsables pour chaque candidature. Les actes de candidature doivent être accompagnés d'un CV détaillant la formation et toutes les fonctions exercées jusqu'à présent, ainsi que d'une lettre de motivation.

Les réponses à la présente lettre doivent être envoyées par courrier électronique, au plus tard le **27 octobre 2017 à 17 h 00 (heure de Bruxelles)**, à l'adresse suivante: **service.recrutement-END@consilium.europa.eu**.

La direction Justice (DG D2) et la direction Ressources humaines examineront conjointement les candidatures reçues, feront une première sélection et mèneront les entretiens.

L'Autorité investie du pouvoir de nomination choisira la personne à nommer sur la base du résultat de la procédure de sélection. Le Secrétariat général du Conseil peut également décider d'utiliser la liste d'aptitude pour pourvoir, à l'avenir, d'éventuels postes vacants correspondant au même profil.

Si nécessaire, de plus amples informations peuvent être obtenues auprès du Secrétariat général du Conseil en s'adressant à M<sup>me</sup> Monika Kopcheva ([monika.kopcheva@consilium.europa.eu](mailto:monika.kopcheva@consilium.europa.eu), tél. +32 2 281 7489 ou +32 485 718 506).

Je vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.



Cesira D'ANIELLO

Annexes:

Annexe 1 - Description du poste

**Expert national détaché (END)  
auprès du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne**

**DG D, Direction 2:  
Justice**

*Réf.: END/6/2017 (3239)*

**Description du poste**

**A. Tâches**

Placé sous l'autorité directe du directeur de la DG Justice (DG D2), et travaillant en étroite coopération avec les fonctionnaires du Conseil au sein de différentes équipes, l'expert devra accomplir les tâches suivantes:

- conseiller et assister la présidence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques du Conseil sur les questions liées au cyberspace et au numérique, notamment en apportant un soutien au groupe horizontal "Questions liées au cyberspace";
- tenir les présidences et la hiérarchie informées, et les conseiller;
- participer à de nombreuses et diverses réunions organisées par des organes de l'UE ou d'autres parties;
- assurer la coordination des dossiers liés au cyberspace et au numérique entre les différentes parties prenantes compétentes, tant au sein du Conseil qu'avec les autres institutions, organes et organismes de l'UE actifs dans ce domaine.

## B. Qualifications et expérience requises

- Avoir un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins, sanctionné par un diplôme, ou posséder une formation professionnelle équivalente sanctionnée par un diplôme ou un certificat délivré par un institut d'études supérieures dans un domaine pertinent ou par une institution telle qu'une école de police ou une académie militaire, être titulaire d'un diplôme universitaire en droit ou posséder une expérience pratique au sein d'un ministère de l'intérieur ou de la justice.
- Avoir au moins cinq ans d'expérience professionnelle dans les domaines du cyberspace et du numérique.
- La connaissance des institutions de l'UE, en particulier dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, constituerait un atout.
- Pour l'exercice de ces fonctions, il est nécessaire d'avoir une connaissance approfondie d'une langue officielle de l'Union européenne<sup>1</sup> et une connaissance satisfaisante d'une deuxième langue. En pratique, dans l'intérêt du service, il est nécessaire d'avoir une connaissance approfondie de l'anglais oral et écrit, étant donné que le poste requiert tout particulièrement une bonne aptitude à la rédaction et à la mise au point de documents.

---

<sup>1</sup> Les langues de l'UE sont les suivantes: allemand, anglais, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque.

### **C. Dispositions et aptitudes requises**

- Excellentes aptitudes en matière de rédaction et de communication.
- Capacité à travailler efficacement en équipe.
- Bon sens de l'organisation et aptitude à gérer une charge de travail importante.
- Souplesse et faculté d'adaptation (environnement de travail multinational).
- Autonomie et sens aigu de l'initiative.
- Discrétion.

### **D. Habilitation de sécurité**

- Disposer d'une habilitation de sécurité nationale au niveau SECRET UE. Cette habilitation de sécurité doit être obtenue auprès des autorités nationales compétentes avant le détachement auprès du Secrétariat général du Conseil. La validité de l'habilitation doit couvrir toute la durée du détachement. À défaut, le Secrétariat général se réserve le droit de refuser le détachement.

### **E. Conditions générales**

- Avoir la nationalité de l'un des États membres de l'Union européenne et jouir de tous ses droits civiques.
- Avoir satisfait à toutes les obligations légales en matière de service militaire imposées par l'État membre concerné.

Le Secrétariat général du Conseil applique une politique d'égalité des chances.

Pour plus de renseignements concernant la procédure de sélection, veuillez contacter M<sup>me</sup> Monika Kopcheva ([monika.kopcheva@consilium.europa.eu](mailto:monika.kopcheva@consilium.europa.eu), tél. +32 2 281 7489 ou +32 485 718 506).